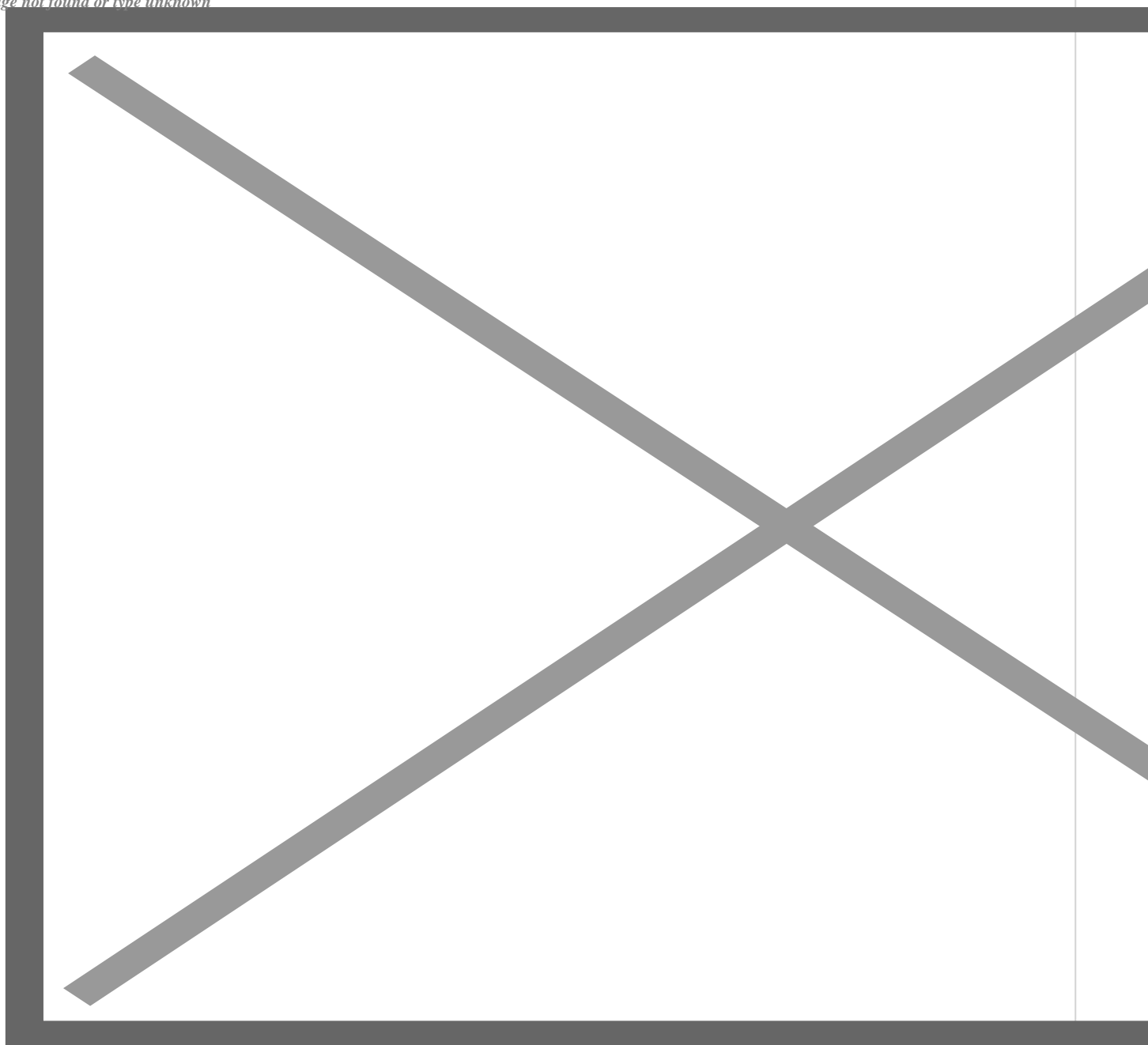


Relation parentale dans le débat sur le Code de la famille à Cuba

Image not found or type unknown



La Havane, 19 fév. (RHC) La relation entre parents et enfants accapare les débats à Cuba sur le Code des familles, qui propose entre autres nouveautés l'inclusion du concept de responsabilité parentale.

Des doutes et des préoccupations sur les implications pratiques du changement que signifierait la suppression de la notion d'autorité parentale sont apparus lors des réunions de consultation qui se déroulent dans l'île depuis ce mois et jusqu'en avril prochain.

Patricia Arés, psychologue spécialisée dans les familles, a expliqué dans une émission télévisée nationale que la proposition du Code ne prive pas les parents du droit de garde, de protéger, de soigner et de garantir les conditions permettant à l'enfant de grandir en bonne santé et bien-être, car rien de tout cela n'est en contradiction avec ce que signifie la responsabilité parentale.

Le nouveau concept, loin de limiter, d'affaiblir ou d'affecter la responsabilité maternelle et paternelle, la renforce et l'enrichit, a dit dans ce même espace le docteur en Sciences Juridiques, Yamila González Ferrer.

Lors d'une interview sur le site Cubadebate, la professeure titulaire de l'Université de La Havane, Ana Maria Álvarez-Tabío, a précisé que l'autorité parentale qui apparaît dans le droit romain, établit des droits personnels et patrimoniaux sur les enfants.

La responsabilité parentale, en revanche, a-t-elle ajouté, privilégie l'action des parents dans le respect des intérêts et des biens de l'enfant, non comme subordonnés ou prolongement de ses personnes, mais comme sujets de droits selon leur degré de développement et de maturité.

Le nouveau terme incorporé dans le projet de code de la famille à Cuba remonte aux années 80 et a été incorporé dans le cadre législatif de plusieurs pays et organismes multilatéraux ainsi que dans des traités internationaux, dont la Convention relative aux droits des enfants, dont Cuba est signataire.

Cette semaine, alors qu'il assistait à une réunion de la consultation populaire dans la ville d'Holguín, à l'est de Cuba, le président cubain Miguel Diaz-Canel a abordé le sujet en disant que la norme juridique reconnaît et respecte la relation entre parents et enfants, sur la base de la responsabilité envers leur alimentation, leur éducation, leur développement, leur protection, et sans violence envers les mineurs.

Le projet de loi cubain comprend d'autres sujets relatifs aux droits de l'enfant, notamment la reconnaissance des enfants et des adolescents en tant que sujets de droit pouvant être exercés sur la base du respect de leur autonomie progressive.

Les autorités cubaines ont convoqué un large débat populaire lors de plus de 78000 réunions auxquelles ont participé 7 millions d'électeurs afin d'enrichir le contenu de la version 24 du projet, qui est arrivé à ces instances après un processus de consultations spécialisées.

Les résultats de ce dialogue populaire seront remis à l'Assemblée nationale du pouvoir populaire en mai, institution qui espère présenter le texte qui sera soumis au référendum au mois de juillet. (Source:PL)

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/286750-relation-parentale-dans-le-debat-sur-le-code-de-la-famille-a-cuba>



Radio Habana Cuba